



**Ministère de l'Environnement  
et des Ressources Forestières**

**ATELIER DE FORMATION SUR LA FINANCE CLIMATIQUE POUR LES PARTIES  
PRENANTES DU TOGO  
10-12 mai 2017, Lomé-Togo**

---

***TERMES DE REFERENCE***

**1. Contexte et justification**

Le financement de la lutte contre les changements climatiques a, tout au long des années de négociations, fait l'objet d'échanges passionnés entre les Parties. C'est ainsi que dans le souci de remplir leurs obligations à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles, les pays Parties ont, au cours des différentes rencontres internationales sous la CCNUCC, proposé différents mécanismes et outils financiers qui ont été adoptés par toutes les Parties. C'est le cas du FEM, du Fonds Vert pour le Climat (FVC), du Fonds d'adaptation, financements de mise en œuvre rapide « fast start », ...

Ces différents mécanismes de financement devaient servir de catalyseur essentiel des efforts déjà initiés ou planifiés du TOGO à travers les Communications Nationales, les Rapports Biennaux actualisé et la mise en œuvre de sa contribution déterminée au niveau national (CDN) qui devraient par ailleurs renforcer sa capacité de résistance aux changements climatiques, limiter les émissions de gaz à effet de serre et soutenir le passage à un développement durable

Le contexte international est donc plus que jamais favorable aux actions de financements climatiques bilatéraux et multilatéraux, sous et hors CCNUCC, visant à favoriser l'adaptation et à promouvoir un développement sobre en carbone. Le défi qui reste est de faire en sorte qu'ils soient acheminés et utilisés de manière efficace, non seulement pour que les mesures d'atténuation et d'adaptation aient un impact, mais aussi pour obtenir des résultats en termes de développement et de réduction de la pauvreté.

La multiplicité des canaux de financement accroît les possibilités des pays bénéficiaires d'accéder à la finance carbone, mais complexifie également le processus.

Un bilan du fonctionnement des différents mécanismes de financement des actions climatiques fait ressortir cependant que la proportion des pays de l'Afrique, comme le TOGO, en bénéficient effectivement est faible en raison de contraintes de diverses natures (complexité des procédures, manque de moyens humains et techniques appropriés, etc.).

C'est dans cette optique que dans le cadre de cette deuxième mission sur les activités préparatoires du Fonds Vert pour le climat au TOGO, la Formation sur la Finance Climatique sera au cœur dans tous les ateliers

## **2. Objectifs généraux**

Le principal objectif de l'atelier est d'accroître les capacités des acteurs clés du TOGO pour la mobilisation des financements internationaux alloués à la lutte contre les changements climatiques.

### **Objectifs spécifiques :**

Il s'agira spécifiquement de :

- Maîtriser l'état des lieux des différents mécanismes de financement de lutte contre les changements climatiques déjà opérationnels et les mécanismes potentiels ;
- Avoir une bonne compréhension, pour chacun des mécanismes, des principales caractéristiques, des priorités et objectifs stratégiques, des modalités d'accès, ainsi que des procédures de demande de financement et des critères d'éligibilité et d'examen de projets nationaux et régionaux ;
- Elaborer des notes conceptuelles des projets régionaux d'atténuation et d'adaptation contre les effets néfastes des changements climatiques, destinés aux différents fonds dédiés au climat ;
- *Appui au montage et à l'analyse des projets d'adaptation et d'atténuation*
- *Appui à la mobilisation de ressources, à travers l'établissement de partenariats ad hoc avec des institutions financières, principalement celle du mécanisme de financement et d'assistance technique pour le transfert des technologies, de la CCNUCC.*
- Accompagnement en vue de l'obtention d'une accréditation de l'institution comme Entité d'Implémentation au Fonds d'Adaptation aux Changements Climatiques, au Fonds Verts pour le Climat, au Fonds pour l'Environnement Mondial.

## **3. Résultats attendus**

Au terme de cet atelier, il est attendu que :

- Les participants ont une bonne compréhension des différents mécanismes de financement de l'action climatique, opérationnels et potentiels ;
- Les participants maîtrisent la gouvernance, les procédures de demande de financement, les conditions d'accès et les critères d'éligibilité et d'examen des projets pour les mécanismes de financement existants et planifiés ;
- La compréhension de l'élaboration de notes conceptuelles de projets nationaux et régionaux d'adaptation et d'atténuation destinés à différents mécanismes de financement de l'action climatique est améliorée ;

- Des notes conceptuelles et des requêtes de projets sous régionaux de lutte contre les effets du changement climatique sont élaborées.
- Les principaux acteurs partagent et s'approprient les idées des projets régionaux et maîtrisent l'importance du lien entre les mécanismes technologiques et les mécanismes financiers sous la CCNUCC ;

#### **4. Déroulement de l'atelier et date de l'atelier**

L'atelier de formation sera organisé dans la salle de conférence du MERF , du 10 au 12 mai 2017 comme suit :

- 1- Premier jour, la session axée sur les généralités sur la finance climat, l'architecture de la CCNUCC hors CCNUCC, et l'architecture Globale, et quelques cas pratiques.
- 2- Deuxième jour, une première session sera orientée vers les besoins éligibles à la finance climatique, la cartographie globale de ces besoins, les financements existants, la valeur ajoutée du Fonds Vert pour le Climat, et le moment des cas de réflexion en groupe. Une courte session sur les procédures de FEM et Fonds d'Adaptation.
- 3- Troisième jour, la formation se concentrera sur l'analyse financière et environnementale des projets climatiques, le choix des instruments de la finance climatique par rapport aux problèmes à résoudre, et un cas pratique sur le jugement des impacts et des couts des projets climatiques. Une brève session sur les différentes sections du formulaire de la note conceptuelle du Fonds Vert pour le Climat.

#### **5. Participants**

Environ 60 personnes prendront part à cet atelier. Il s'agira des parties prenantes du TOGO : ONGs, Entité publique, délégués des structures politiques (Présidence, Parlement, et Gouvernement), Corps scientifique et Institution de recherche, délégués des entités décentralisées, secteur privé, etc..